

ANNEXE 2 : DIRECTION DES FINANCES

Service	Tâche	Type d'accord/forme juridique (assoc./ent./conv.)	Communes partenaires	Représentant de la commune (rôle, nom)	Niveau de compétence (exéc./législ./gest.)	Participation financière/p.an (montant)	Investissement en temps/p. an (durée)
FoDoVi	secrétariat permanent du Groupement des propriétaires de la Combe des Amburnex	Convention	Bière, Gimel, Le Vaud, Marchissy	Secrétaire : Michel Reichard	Toutes celles prévues par la loi en matière d'association (CO art. 60 et ss)	participation aux investissements communs (routes) selon les besoins et sur budget ordinaire. Env. 6'000.- /an	30 h./an
FoDoVi	membre de l'Association du Parc Jurassien Vaudois	Convention	12 communes du Jura et Pied du Jura vaudois + Lausanne	Membre : Francis Thévoz	Toutes celles prévues par la loi en matière d'association (CO art. 60 et ss)	Cotisation de Fr. 300.- / an	env. 15 heures / année